



EEB

European
Environmental
Bureau

L'EEB

MÉMORANDUM

À LA PRÉSIDENTENCE FRANÇAISE DE L'UE



10 TESTS VERTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

JANVIER - JUIN 2022





EEB

European
Environmental
Bureau

Nous sommes le plus grand réseau d'organisations citoyennes environnementales d'Europe. Nous rassemblons plus de 170 organisations de la société civile de plus de 35 pays européens. Ensemble, nous travaillons pour un avenir meilleur où les gens et la nature prospèrent ensemble.

L'EEB est une association internationale sans but lucratif / International non-profit association (AISBL).
Registre CE des représentants d'intérêts :
Numéro d'identification 06798511314-27
Numéro d'identification BCE : 0415.814.848RPM Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

Publié en décembre 2021
Éditeur responsable: Jeremy Wates
European Environmental Bureau (EEB)

Rue des Deux Eglises 14-16
1000 Brussels, Belgium
+32 (0)2 289 1090
eeb@eeb.org

eeb.org
meta.eeb.org

Avec nos remerciements à Seas at Risks pour leur contribution aux questions marines



Nous remercions également le comité directeur de l'EEB pour sa contribution et son approbation, et nos membres SEPANSO et FNE pour leur aide avec cette traduction.



Avec le soutien du programme LIFE de l'Union Européenne, du Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité Nucléaire et de l'Agence Fédérale pour l'Environnement.



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety



Cette communication reflète le point de vue des auteurs et n'engage pas les donateurs.

Introduction

La présidence française du Conseil de l'UE sera un semestre crucial pour l'Europe. Le leadership français est nécessaire pour promouvoir des progrès significatifs sur les engagements pris pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité, pour saisir les opportunités de l'économie circulaire et pour faire progresser l'État de droit et la gouvernance dans l'UE, ainsi que pour promouvoir la diplomatie mondiale sur le Pacte Vert européen. (GDE). La France héritera de responsabilités législatives et politiques très importantes pour son leadership, en s'appuyant sur les présidences slovènes, portugaise et allemande.

Les dossiers climatiques et environnementaux particulièrement médiatisés incluent le paquet *Fit for 55*, qui réforme une douzaine de dossiers politiques afin d'augmenter l'objectif climatique de l'UE pour 2030, et le plan d'action zéro pollution qui a pour cible l'eau, l'air et le sol, mais qui fait également partie d'une approche intégrée plus large et donc aussi d'un riche portefeuille à gérer. La présidence française aura également d'importantes responsabilités dans les domaines de la biodiversité compte tenu de la proposition d'une nouvelle loi anti-déforestation ainsi que de la prochaine loi européenne sur la restauration de la nature, dans l'économie circulaire où la stratégie textile, la politique de produits durables, l'initiative pour l'électronique circulaire et la proposition législative sur les allégations vertes figurera, dans le secteur industriel avec la proposition de révision de la directive sur les émissions industrielles attendue début 2022, et plus loin en ce qui concerne le paquet mobilité et les règlements portants sur le réseau transeuropéen d'énergie et de transport (RTE-E et RTE-T). Elle lancera également les discussions sur la révision de la réglementation sur les gaz fluorés et pourrait également superviser la finalisation de la stratégie hydrogène et de la réglementation sur les batteries.

La présidence française du Conseil dirigera également l'UE dans une série de forums internationaux d'importance cruciale sur l'environnement, le climat et la gouvernance inclusive - par ex. la COP15 biodiversité lancée

sous la Présidence slovène mais dont les négociations se poursuivent sous la Présidence française. Le Forum régional pour le développement durable sur les ODD, UNEA 5.2, UNEP@50 et Stockholm+55 ainsi que l'examen du registre des rejets et transferts de polluants de la CEE-ONU (RRTP) offrent des opportunités supplémentaires de démontrer les engagements de leadership de l'UE et d'encourager le progrès mondial.

Les accords conclus au cours de la présidence française du Conseil contribueront à assurer l'héritage du nouveau trio présidentiel et à créer une base pour les présidences tchèque et suédoise ultérieures. Chaque pays de la présidence a des responsabilités et des priorités spécifiques pour obtenir des accords entre les États membres. Chaque présidence a également un rôle important à jouer en donnant l'exemple pour donner le ton, le rythme et l'ambition des autres pays. Accompagner la transition écologique et accélérer la décarbonation, protéger la biodiversité, transformer le modèle économique de l'UE pour le rendre transformateur et soutenable, faire la transition vers un environnement plus sain, les [priorités de la présidence](#) française sont d'embrasser la transition écologique, tout en étant à l'écoute des citoyens et de la société civile.

La présidence française sera confrontée à un défi supplémentaire du fait des élections d'avril, créant une présidence en trois phases - avant les élections, pendant l'élection et après l'élection, où de nouveaux ministres pourraient bien être en place, quel que soit le vainqueur. Cela implique que la plupart des progrès doivent être réalisés au cours des trois à quatre premiers mois de la présidence et qu'il serait risqué de laisser les principales conclusions du Conseil à la réunion du Conseil de juin. Ce défi confère également une responsabilité supplémentaire à la fonction publique française : celle d'assurer une continuité en période électorale.

L'EEB, s'appuyant sur une consultation de ses plus de 170 membres, sur son cercle large de partenaires de la société civile et sur un ensemble de discussions avec les parties prenantes, a élaboré

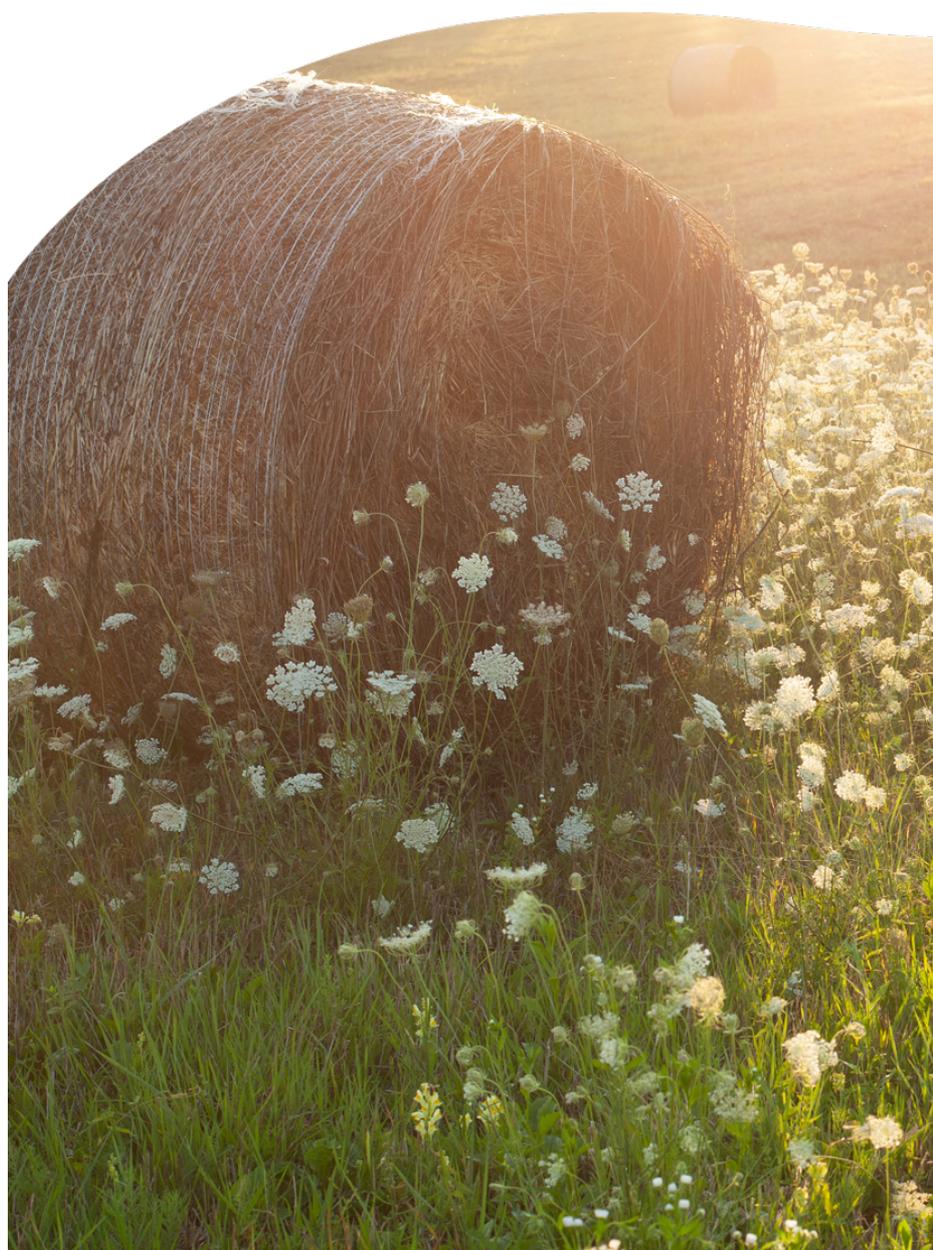
une série de demandes spécifiques dans tous les domaines environnementaux - [notre douzaine de demandes pour le trio présidentiel](#). À partir de ceux-ci, nous extrayons et développons davantage dix tests verts pour la présidence française, où l'implication, les engagements et le leadership de cette présidence peuvent faire une différence durable et fondamentale. Ceux-ci ont été approuvés par le conseil d'administration de l'EEB qui compte des représentants de plus de 30 pays et de plusieurs réseaux européens.

Nous proposons les dix tests verts suivants qui présentent une vision de la société civile sur ce qui constituerait le succès de la présidence française de

l'UE dans le contexte des défis auxquels la planète et la société sont confrontées. Nous nous réjouissons de travailler avec la présidence française directement et par l'intermédiaire de nos membres pour soutenir une présidence réussie qui peut faire avancer l'UE de plusieurs pas dans la transition vers une vie respectueuse des limites de notre planète unique. Nous savons que la présidence du Conseil dépend de la coopération de l'ensemble du Conseil et appelons donc également tous les États membres à prendre les dix tests comme points de référence pour leur engagement au sein du Conseil afin de tirer le meilleur parti des six mois à venir.



Jeremy Wates
Secretary General



Dix Tests Verts pour la présidence française



1 Répondre à l'urgence climatique et promouvoir une mobilité soutenable 4



2 Inverser la perte dramatique de biodiversité et investir dans la résilience de nos écosystèmes 6



3 Promouvoir un agenda transformateur ayant pour ambition zéro pollution 9



4 Amorcer la transition vers une alimentation et une agriculture durable 11



5 Conduire une économie circulaire et lutter contre le gaspillage 13



6 Transition industrielle vers une approche 'zéro pollution' 15



7 Appel à un environnement sans produits toxiques et à la mise en œuvre ambitieuse de la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques 17



8 Renforcer la responsabilité et la règle de droit et promouvoir la justice environnementale 19



9 Catalyser la transition verte grâce à un nouveau cadre budgétaire, une réforme fiscale et une utilisation durable du CFP et du plan de relance 21



10 Conduire une transition juste vers une économie durable et une Europe résiliente 23

Les Dix Tests Verts pour la présidence française du Conseil de l'UE, avec leur ensemble de demandes spécifiques comme indiqué plus en détail ci-dessous, tiennent compte de notre compréhension du fait que la politique est l'art du possible. Cependant, si ce qui est perçu comme actuellement possible permet trop peu d'éviter un changement climatique dramatique, une perte de biodiversité et des dommages majeurs, alors les défis futurs seront impossibles à relever pour la société. La prise de conscience de l'impossibilité potentielle d'être véritablement en mesure de faire face au changement climatique et à d'autres crises existentielles à l'avenir et de la nécessité qui en résulte de faire face à ces crises avant qu'elles ne surviennent devrait nous faire réfléchir à nouveau sur ce que nous percevons comme possible aujourd'hui et nous faire reconsidérer le niveau de courage et d'ambition des décisions qui sont de notre ressort. C'est dans ce contexte que nous avons conçu les Dix Tests Verts. Ils peuvent sembler ambitieux, mais ils sont nécessaires.



1 Répondre à l'urgence climatique et promouvoir une mobilité soutenable

Le paquet *Fit for 55*, adopté par la Commission Européenne le 14 juillet puis le 14 décembre 2021, est une étape politique clé pour mettre en œuvre l'engagement du Pacte Vert européen visant à faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050, tout en garantissant la réalisation d'une économie zéro pollution, sans produits toxiques et circulaire. Ce paquet politique et réglementaire complet doit permettre à l'Europe d'intensifier ses efforts pour augmenter nos chances de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 1,5 °C, comme fixé par l'accord de Paris, et de respecter les obligations découlant d'autres accords internationaux, tels que l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal. Malheureusement, un objectif de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre de 55 % pour 2030 reste insuffisant pour y parvenir car il est en deçà des 65 % minimum requis par la science. Les engagements mondiaux de réduction des émissions pris à l'approche et lors de la COP26 de la CCNUCC à Glasgow en novembre 2021 devraient conduire à un réchauffement mondial moyen de 2,4°C, avec des conséquences dramatiques attendues pour la planète, les personnes et la société. Plus doit être fait à travers le monde, en particulier en Europe compte tenu de sa contribution accrue historique et continue et donc de sa responsabilité.

La rapidité et l'ampleur des défis climatiques et environnementaux auxquels nous sommes confrontés sont telles que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps et la prochaine décennie sera déterminante pour nous remettre sur la bonne voie. La présidence française devra mener les négociations sur le paquet *Fit for 55*, en s'appuyant sur les travaux de la présidence slovène, et doit viser à accroître l'ambition climatique et environnementale dans toutes les initiatives législatives ainsi qu'à faire avancer une série d'autres dossiers importants pour lutter contre le changement climatique.

Nous appelons donc la présidence française à :

A. Diriger les négociations du Conseil sur le suivi du paquet « Fit for 55 » pour s'assurer que la douzaine d'initiatives sont adaptées à l'objectif de faire face à l'urgence climatique et ne laisser personne de côté; il faut notamment :

- Veiller à ce que les instruments politiques nouveaux et existants du paquet **Fit for 55**, en particulier l'extension du système d'échange de quotas d'émission (ETS), **soient accompagnés d'un paquet social solide et de mesures de redistribution équitables** et soutenus par la société civile à travers un dialogue structuré pour éviter la résistance sociale contre les mesures climatiques nécessaires ;
- **Promouvoir des objectifs plus solides que dans l'actuel paquet Fit for 55, qui seraient liés à un objectif global de réduction des GES basé sur la science d'au moins -65 %, y compris un objectif d'énergie renouvelable de 50 % dans la consommation d'énergie finale (en utilisant des sources d'énergie renouvelables soutenables) et un objectif d'efficacité énergétique de 45 %.** Les objectifs énergétiques devraient être contraignants au niveau national pour garantir une redevabilité et accélérer la transition énergétique dans l'UE ;
- **Accroître l'ambition et la robustesse du règlement sur la répartition de l'effort**, notamment en supprimant les flexibilités (banque et emprunt et flexibilités avec le règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (LULUCF) et l'ETS), en resserrant la trajectoire de réduction des émissions, en veillant à ce que toutes les secteurs contribuent équitablement aux réductions d'émissions par le biais de feuilles de route et d'objectifs sectoriels, et en établissant un cadre contraignant de réduction des émissions de l'UE et nationaux après 2030 ;
- **Promouvoir « l'efficacité énergétique d'abord » comme principe directeur pour permettre une transition vers un avenir entièrement renouvelable ;**

- Veiller à ce que la directive **EU-ETS** prévoit une « approche combinée » d'une tarification significative du carbone avec des approches réglementaires, en atteignant un prix minimum du CO2 de 100 €/tonne de CO2, notamment par le biais d'un système de prix plancher ou du facteur de performance d'émission (EPF); remplaçant l'Art.26 ETSD par une norme de performance GES de 100gCO2eq/kWh pour le secteur électrique, applicable d'ici 2030 au plus tard, avec une valeur cible fixée à 0gCO2eq/kWh d'ici 2050, et lancer la révision immédiate du système EU ETS dans le sens "un produit/service = une référence". Garantir en outre un solide Fonds social pour le climat lié à l'extension éventuelle de l'ETS aux bâtiments et transports compte tenu des préoccupations sociales ;
 - Veiller à ce qu'un **paquet social solide (Fonds social pour le climat et autres ressources financières)** soit convenu bien avant l'entrée en vigueur de la directive ETS révisée afin d'appliquer équitablement le « principe du pollueur-payeur » et d'éviter que la société n'ait à supporter les coûts d'une mauvaise politique qui conserve l'usage de combustibles fossiles ;
 - **Diriger les négociations sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM)** pour garantir que l'instrument contribuera à accroître l'ambition européenne et mondiale en matière de climat et de dépollution en s'attaquant aux émissions intégrées dans tous les matériaux sur le marché de l'UE, en étendant le mécanisme afin d'inclure l'empreinte environnementale plus large (y compris les émissions non domestiques) **pour promouvoir des conditions environnementales équitables au niveau mondial, une justice globale et pour assumer la responsabilité historique de l'UE ;**
 - Diriger les discussions du Conseil sur une **réglementation plus stricte en matière de CO2 pour les voitures et utilitaires** et encourager les engagements visant la fin des véhicules utilisant des combustibles fossiles, notamment en fixant une date d'élimination progressive à l'échelle de l'UE pour la vente de nouvelles voitures à moteur à combustion interne (ICE), au plus tard en 2035. En outre, renforcer les nouvelles normes européennes de performance en matière d'émissions de CO2 à l'échelle du parc automobile pour les voitures neuves immatriculées, en augmentant l'objectif de réduction à -25 % d'ici 2025, -40 % pour 2027 et -65 % pour 2030 ;
 - Diriger les discussions du Conseil sur l'importance d'éliminer progressivement les gaz autres que le CO2 à fort impact sur le climat, tels que les **gaz fluorés (F-Gases) dans le cadre de la révision du règlement F-Gas ;**
- B. Promouvoir une mobilité soutenable pour le climat, l'air pur et les citoyens** – sans impact négatif sur la biodiversité - par une position progressiste du Conseil sur la révision du règlement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), l'initiative du corridor ferroviaire, les systèmes de transport intelligents, et les normes d'émission post-Euro 6/VI pour voitures, camionnettes, camions et bus ;
- C. Diriger les discussions du Conseil sur la réforme du troisième paquet énergie pour le gaz** afin de préconiser une suppression progressive du gaz d'ici 2035 (y compris l'hydrogène d'origine fossile) en synergie avec la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière d'hydrogène pour promouvoir l'hydrogène vert uniquement pour la décarbonation des émissions industrielles non réductibles et des émissions des transports maritimes et aériens ;
- D. Montrer l'exemple dans la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique** en mettant l'accent sur l'adaptation basée sur les écosystèmes, les synergies avec les mesures pour la biodiversité et la gestion de l'eau résiliente au changement climatique.

Plus d'information (en anglais) : [EEB's main asks for the Fit for 55 Package- A package fit for the planet and fair to society](#) • [Building a Paris Agreement Compatible \(PAC\) energy scenario and associated policy brief](#) • [META article on COP26](#) • [EEB's views on a Carbon Border Adjustment](#) • [EEB and others letter on the Gas Package](#) • [EEB reply to the public consultation on state aid General Block Exemption Regulation](#) • [EEB and others letter on energy labelling for space heaters](#) • [EEB letter on Carbon Farming in the Sustainable Carbon Cycles Communication](#) • [EEB letter to energy ministers for 2 December Energy Council meeting](#) • [EEB report on the missing subventions gap to decarbonise heating in Europe](#) • [EEB contribution to the Renovation Wave consultation](#) • [EEB via Coalition for Energy Savings EED position paper](#) • [EEB letter on Ensuring ETS and IED consistency within upcoming "Fit for 55" Package](#) • [EEB reply to the public consultation questionnaire on the review of Renewable Energy Directive \(RED II\)](#) • [EEB-Hydrogen-Position-Paper](#) • [EEB Burnable Carbon: What is still burnable in a circular cascading low carbon economy](#) • [No more new hydropower in Europe: a Manifesto](#) • [Fossil Gas Phase Out Manifesto](#) • [EEB input to the EU Environment Council Meeting, Brussels 20 December 2021](#) • [Joint NGO letter on the Sustainable Carbon Cycles Communication](#) • [Joint NGO letter on the Effort Sharing Regulation / Climate Action Regulation for Europe](#) • [Press Release: Second FitFor55 Package is a Christmas gift to fossil industry, NGOs say](#)



2 Inverser la perte dramatique de biodiversité et investir dans la résilience de nos écosystèmes

Nos vies, notre santé, notre capacité à atténuer et à nous adapter à la crise climatique et notre bien-être dépendent d'écosystèmes sains et diversifiés. Arrêter l'extinction massive des espèces et infléchir la courbe de la perte de biodiversité est essentiel pour notre propre survie. Le Conseil peut jouer un rôle clé en veillant à ce que la législation et la politique de l'UE mettent cette ambition en pratique.

Au cours des six mois de la présidence française, le Conseil devrait délibérer sur la nouvelle loi sur la restauration de la nature qui, si elle est bien faite, a un immense potentiel pour faire face aux crises de la biodiversité et du climat de manière synergique. Pour cela, la présidence française doit préparer le terrain et mener des discussions ciblées pour une loi fondée sur l'urgence scientifique de faire face à la crise, mettant en pratique l'équité intergénérationnelle et conduisant à une restauration de la nature à grande échelle dans l'UE d'ici 2030.

Les autres opportunités et responsabilités clés au cours de la présidence française sont la proposition d'un nouveau règlement anti-déforestation, la stratégie pour les sols avec son engagement pour une proposition de loi sur la santé des sols et les négociations sur un cadre mondial pour la biodiversité lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CBD) où l'UE, par l'intermédiaire de la présidence française, peut jouer un rôle clé en exigeant le niveau d'action nécessaire, soutenu par un cadre clair de suivi et de mise en œuvre pour garantir une redevabilité. Cependant, tout niveau d'ambition déclaré doit être soutenu par des actions claires au niveau national pour être crédible et à la hauteur de l'immense responsabilité historique et actuelle de l'UE en tant que moteur majeur des crises interdépendantes du climat et de la biodiversité.

La France devrait en outre utiliser la présidence comme une opportunité de présenter et de diriger la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la biodiversité et les forêts, ainsi que d'intensifier considérablement la mise en œuvre et l'application des obligations de longue date en vertu, par exemple, des directives Oiseaux et Habitats et la directive-cadre sur l'eau.

Nous appelons donc la présidence française à :

A. Préparer et diriger le Conseil pour l'adoption en temps voulu d'une loi forte sur la restauration de la nature en :

- Incluant des objectifs globaux de restauration basés sur les types de zone pour restaurer au moins 15 % de la superficie terrestre, de la longueur des fleuves et de l'espace maritime de l'UE d'ici 2030 ;
- Veillant à ce que tous les objectifs s'ajoutent aux obligations existantes, en particulier au titre de la directive Habitats, afin d'accroître et de maximiser les avantages pour la biodiversité et de protéger l'État de droit ;
- Incluant un objectif contraignant pour la restauration des rivières à écoulement libre d'ici 2030 ;

B. Diriger les discussions du Conseil pour une loi sur la déforestation forte en :

- Veillant à ce que les considérations environnementales soient au cœur des discussions en organisant les débats du Conseil au sein de la formation environnementale du Conseil ;
- Incluant dès le départ d'autres écosystèmes tels que les prairies, les zones humides et les savanes ;
- Renforçant la dimension « droits de l'Homme » de la loi en exigeant le respect des normes internationales des droits de l'Homme et pas seulement des lois nationales sur les droits fonciers, qui peuvent être très faibles ou inadéquates dans certains pays ;

- Élargir le champ d'application de la loi pour couvrir tous les produits et commodités pertinents liés à la déforestation, notamment par l'inclusion du caoutchouc et du maïs ;
 - Permettre au public d'accéder et d'extraire des informations sous une forme non anonymisée ;
- C. Diriger l'adoption des conclusions du Conseil sur la nouvelle stratégie de l'UE pour les sols à l'horizon 2030 en :**
- Approuvant l'ensemble de la stratégie de l'UE pour les sols pour 2030 afin que sa vision 2050 puisse être réalisée ;
 - Soutenant fermement l'engagement de la Commission à proposer une législation européenne sur la santé des sols d'ici 2023, reconnaissant que l'absence de législation européenne spécifique sur les sols a été l'une des principales causes de l'état alarmant de nos sols ;
 - Se félicitant de l'inclusion proposée d'objectifs juridiquement contraignants pour la restauration des tourbières dans la prochaine proposition de la Commission relative à la loi sur la restauration de la nature et commençant de manière proactive à préparer le terrain pour l'adoption en temps voulu de la loi par le biais de délibérations au niveau de l'UE et au niveau national ;
- D. Démontrer l'ambition et le leadership de l'UE lors des négociations de la COP15 de la CDB, soutenus par des progrès clairs au sein de l'UE** sur, entre autres, la restauration de la nature et la gestion efficace des aires protégées ;
- E. Promouvoir des écosystèmes marins et côtiers prospères qui soutiennent un avenir résilient au changement climatique en :**
- Dirigeant les négociations pour une réaction du Conseil au plan d'action de la Commission visant à conserver les ressources halieutiques et à protéger les écosystèmes marins, qui appelle à des évaluations systématiques de l'impact sur l'écosystème de toutes les activités de pêche, à l'élimination des prises accessoires d'espèces sensibles, à une réduction et finalement à l'interdiction des pratiques de pêche les plus destructrices dans les aires marines protégées (AMP) (notamment le chalutage de fond) et la mise en place de zones de non-prélèvement pour les écosystèmes marins vulnérables ;
 - Veillant à ce que tous les totaux admissibles de captures (TAC) suivent les avis scientifiques, répondent aux objectifs de la politique commune de la pêche et à l'ambition du pacte vert européen ;
 - Améliorant considérablement le contrôle des activités de pêche en accordant la priorité et en garantissant un solide règlement révisé de l'UE sur le contrôle des pêches lors des négociations en trilogue qui garantira un contrôle approprié de toutes les activités de pêche, y compris les navires de petite taille, contribuera à l'application de la législation européenne sur la pêche et l'environnement et garantira une transparence et une traçabilité accrues des chaînes d'approvisionnement ;
 - Faisant pression pour l'adoption d'un ambitieux Traité mondial sur les océans pour protéger la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale lors de la 4e session de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale ;
 - Établissant un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins dans les eaux territoriales de l'UE, arrêter le soutien financier à la recherche technologique sur l'exploitation minière des fonds marins et convenir d'une position de l'UE sur l'arrêt de l'exploitation minière des fonds marins pour les négociations au sein de l'Autorité internationale des fonds marins ;
- F. Donner l'exemple dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, de la nouvelle stratégie forestière de l'UE pour 2030 et des obligations découlant des directives sur la nature** en mettant l'accent sur la protection de la nature, la gestion adéquate et la restauration pour mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement. Nous nous félicitons de la célébration prévue du réseau Natura

2000 et encourageons la promotion de solutions améliorant l'efficacité de la gestion, la mise en œuvre et le financement du réseau ;

- G. Donner l'exemple en intensifiant la mise en œuvre et le financement des plans de gestion des bassins hydrographiques** pour ramener les rivières, les lacs et les aquifères souterrains à la santé écologique d'ici 2027 et décourager la construction de nouveaux barrages hydroélectriques compte tenu de leurs impacts négatifs sur la biodiversité, y compris dans nos six pays partenaires des régions orientales de l'UE.

Plus d'information (en anglais) : [Restoring Europe's nature – NGO position paper](#) • [EU restoration targets for rivers and freshwater ecosystems – NGO position](#) • [The Final Sprint for Europe's Rivers](#) • [Blue Manifesto – The Roadmap to a healthy Ocean. 2020 progress assessment](#) • [Common Fisheries Policy: Mission not yet accomplished](#) • [EU Biodiversity Strategy Shadow Action Plan to conserve fisheries resources and protect marine ecosystems](#) • [Planning offshore renewable energy with nature in mind](#) • [Benefits quickly outweigh costs of banning bottom trawling from Marine Protected Areas](#) • [At a crossroads: Europe's role in deep sea mining](#)

3 Promouvoir un agenda transformateur ayant pour ambition zéro pollution

Il a été prouvé que l'exposition à la pollution entraîne un nombre croissant de problèmes de santé. La pollution de l'air a été identifiée comme causant l'augmentation des cas d'asthme, bronchite, maladies cardiovasculaires, cancers du poumon, problèmes de poids à la naissance et de capacité crânienne des bébés, ainsi que démence précoce. La pollution de l'air est responsable d'environ 400 000 décès prématurés dans l'UE chaque année et de dommages aux écosystèmes et à la biodiversité par eutrophisation, acidification et niveaux excessifs d'ozone. Il a également été démontré que la pollution de l'air impacte notre système immunitaire et réduit sa capacité à combattre le Covid-19. La pollution de l'eau dégrade nos eaux potables et de baignade, crée événements d'eutrophisation toxiques, zones mortes et pertes importantes de biodiversité. La pollution sonore s'est avérée être le deuxième facteur environnemental affectant la santé et le bien-être. La pollution lumineuse est une cause majeure de perte de biodiversité, en particulier parmi les populations d'insectes. L'exposition à des polluants chimiques (voir aussi le test 7) entraîne cancers et effets reprotoxiques chez les humains et les animaux. Il n'est plus tenable d'admettre que « la pollution est un mal nécessaire au développement », les dégâts sont trop importants et les technologies, techniques et matériaux de substitution existent pour engager le processus nécessaire vers une pollution zéro. La dépollution ou le traitement des impacts sur la santé ne sont pas non plus des solutions efficaces ou éthiques, il est donc nécessaire d'adopter une politique systémique de prévention et réduction à la source.

La Commission Européenne a publié le « Plan d'action de l'UE : vers une pollution zéro de l'air, de l'eau et du sol » (ZPAP) en mai 2021, définissant la vision de l'UE pour 2050 en vue de réduire pollution de l'air, de l'eau et du sol à des niveaux non nocifs pour la santé et les écosystèmes naturels, respectant les limites supportables par notre planète. Le plan d'action préconise l'intégration de la prévention de la pollution dans toutes les politiques pertinentes de l'UE et une bien meilleure mise en œuvre de la législation de l'UE relative à la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Il promet également des mises à jour de la législation existante comme les directives sur la qualité de l'air ambiant (DQAA) ou la liste des polluants de l'eau dans les eaux de surface et souterraines. Le Conseil n'a pas encore donné ses orientations politiques sur cette initiative fondamentale dans le cadre du pacte vert pour l'Europe.

Nous appelons donc la présidence française à :

A. Encourager le Conseil à soutenir un programme ZPAP ambitieux et transformateur, et à démontrer l'engagement du Conseil en :

- Prévenant ou réduisant efficacement (pour les activités ou utilisations essentielles) la pollution à la source, en réduisant l'utilisation de produits chimiques et de plastiques dangereux, en visant l'objectif zéro dommage causé par la pollution aux personnes et à la planète ;
- Appliquant systématiquement le principe « ne pas nuire », en internalisant pleinement les coûts de la pollution dans tous les cadres politiques et financiers et en ne finançant aucune activité polluante ;
- Garantissant un délai zéro pour mettre fin à la pollution, y compris en ne tolérant aucune mauvaise mise en œuvre des règles de l'UE ;
- Adoptant et promouvant, dans la législation UE et le droit national, le principe de prévention de la pollution à la source, par ex. avec des normes juridiquement contraignantes pour éviter la pollution ;
- Adoptant et promouvant le principe de précaution avec des mesures de protection quand un risque ne peut être déterminé avec suffisamment de certitude ;
- Tenant les pollueurs responsables et recouvrant auprès d'eux les coûts de réparation des dommages qu'ils causent, dans le plein respect du principe pollueur-payeur ;

- Adoptant et promouvant le principe de transparence par le biais de processus décisionnels et de données sur la pollution accessibles au public ;
- B. Soutenir la révision de l'AAQD conformément à l'ambition zéro pollution en :**
- En alignant complètement les **normes de qualité de l'air** de l'AAQD sur celles de l'OMS, récemment révisées dans ses lignes directrices 2030, et en allant au-delà vers un risque sanitaire zéro d'ici 2040 ;
 - En soutenant les **valeurs limites d'émission contraignantes** car celles-ci ont été un facteur clé pour réduire les concentrations de pollution atmosphérique tandis que d'autres normes de qualité de l'air devraient jouer un rôle complémentaire important ;
 - En étendant le champ d'application des normes de qualité de l'air à **l'ammoniac, au mercure, au noir de carbone et aux particules ultrafines** ;
 - **En révisant les normes d'émissions à la source**, y compris dans la directive sur les émissions industrielles (IED), la directive sur les installations de combustion moyennes (MCP), la directive sur l'écoconception, ainsi que dans les normes Euro et les normes sur les carburants et les normes d'émissions automobiles ;
 - En garantissant le respect total de la **Convention d'Aarhus et un accès effectif à la justice** ;
- C. Diriger les négociations du Conseil sur la directive révisée relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (DUUED) en :**
- **Fixant des normes strictes** pour protéger l'environnement et la santé humaine et contribuer à la réalisation des objectifs de la Directive-cadre sur l'eau, en particulier en s'attaquant aux débordements d'eaux usées et aux contaminants préoccupants tels que les produits pharmaceutiques et les microplastiques ;
 - **En rendant la Directive climato-compatible**, à la fois en incluant des dispositions pour des systèmes d'approvisionnement en eau urbains adaptés au climat et basés sur des solutions fondées sur la nature, mais aussi en mettant les stations d'épuration sur la voie d'une neutralité climatique grâce à l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'autonomie en énergie ;
- D. Préparer le Conseil aux négociations de mise à jour de la liste des substances prioritaires** dans le cadre des directives sur les normes de qualité environnementale (NQE) et sur les eaux souterraines ;
- E. Accueillir un débat du Conseil sur la pollution sonore**, un problème sanitaire et environnemental majeur dans l'UE, et encourager la Commission à fixer des objectifs stricts et juridiquement contraignants en matière de bruit par le biais d'une directive révisée sur le bruit dans l'environnement ;
- F. Insister pour que la mise en œuvre du ZPAP aborde la pollution lumineuse** comme un facteur important mais négligé du déclin rapide de la biodiversité, en particulier des pollinisateurs, et un contributeur au gaspillage d'énergie ;
- G. Montrer l'exemple en arrêtant les subventions pour la pollution et en renforçant les amendes, les frais et les poursuites pénales** pour accroître les signaux dissuasifs sur le non-respect de la loi, ainsi qu'en investissant dans des zones zéro pollution dans les villes françaises ;
- H. Garantir la cohérence et l'efficacité des politiques en renforçant la dimension zéro pollution dans la directive sur la criminalité environnementale, la directive sur la responsabilité environnementale et la directive sur la gouvernance d'entreprise durable** pour soutenir la mise en œuvre et transposition.

Plus d'information (en anglais) : [More information: EEB position for a revised Urban Waste Water Directive](#) • [EEB Comments on the Revision of the Lists of Pollutants Affecting Surface and Groundwater and the Corresponding Regulatory Standards](#) • [The Final Sprint for Europe's Rivers](#) • [EEB position: Civil Society Vision for a Zero Pollution Future](#) • [EEB Submission to AAQD review](#) • [Airy promises: how EU governments are failing to cut air pollution and what to do about it](#) • [Six necessary steps for cleaner air](#)



4 Amorcer la transition vers une alimentation et une agriculture durable

La crise du Covid-19 a rendu plus claire que jamais l'importance vitale et stratégique de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire. Alors que les chaînes d'approvisionnement ont pour la plupart résisté et que les Européens ont à peine remarqué les perturbations de l'approvisionnement alimentaire, nous ne pouvons pas supposer que ce sera toujours le cas face à l'augmentation des chocs climatiques et des crises futures. L'UE doit de toute urgence améliorer la résilience de son système alimentaire en recherchant stratégiquement une production alimentaire locale durable et résiliente tout en fixant des normes de durabilité élevées pour les importations et les exportations alimentaires. Un changement de paradigme est nécessaire, loin d'une focalisation aveugle sur les indicateurs de production et vers l'agroécologie telle que définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour placer la durabilité, l'approvisionnement alimentaire local et la résilience (sur place et à l'étranger) au cœur de la politique alimentaire de l'UE.

La Présidence française aura un rôle crucial à jouer pour s'assurer que les initiatives législatives et non législatives sur le climat et les pesticides accélèrent la transition du secteur agricole vers une agriculture respectueuse du climat et de la nature. Dans le sillage de la stratégie de la ferme à la table, des discussions importantes auront également lieu au cours de l'année 2022 autour de politiques pour des régimes alimentaires plus sains et plus durables, notamment sur l'étiquetage durable des aliments, les marchés publics, la politique de promotion de l'agroalimentaire de l'UE et le prochain cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables.

Nous appelons donc la Présidence française à :

A. Promouvoir une nouvelle politique agricole commune (PAC) et des plans stratégiques nationaux conformes aux stratégies de la ferme à la fourchette et de la biodiversité et à l'ambition zéro pollution, notamment en :

- Montrant l'exemple en s'assurant que le plan stratégique de la PAC français est pleinement conforme au Pacte Vert européen ;
- Organisant un débat public du Conseil sur les plans stratégiques de la PAC avec la participation des parties prenantes environnementales ;

B. Insister sur un cadre ambitieux pour l'action climatique dans le secteur agricole lors des négociations du Conseil sur la révision du règlement sur la répartition de l'effort (ESR) et du règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (LULUCF), et dans les discussions du Conseil sur l'initiative 'agriculture bas-carbone' (Carbon Farming) pour favoriser des réductions efficaces des émissions de GES et des absorptions de carbone dans le secteur agricole, notamment en :

- Introduisant un seuil minimum contraignant au niveau de l'UE pour les réductions d'émissions du secteur agricole dans l'ESR, exigeant des réductions d'émissions d'au moins 20 % d'ici 2030 par rapport à 2005, et fixer des seuils similaires pour d'autres secteurs également ;
- Introduisant un sous-objectif pour les terres cultivées et les prairies afin d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2030 dans le règlement UTCATF et un sous-objectif pour 2035 pour la réduction des émissions provenant de l'agriculture et de l'utilisation des terres agricoles pour garantir que la création d'un pilier de l'utilisation des terres (AFOLU) ne permette pas au secteur agricole de profiter du puits forestier ;
- Mener un échange public sur l'agriculture bas-carbone avec la participation d'acteurs et d'experts environnementaux, qui rejoint les débats sur le climat, la santé des sols et la biodiversité et se concentre

sur le rôle de la PAC dans le soutien de solutions holistiques de gestion des terres pour l'atténuation du climat dans l'agriculture ;

- C. **Galvaniser le soutien du Conseil à l'intégration d'un objectif de réduction de 50 % des pesticides dans la révision de la directive sur l'utilisation durable des pesticides** (SUPD : Sustainable Use of Pesticides Directive), **conformément aux stratégies de la ferme à la table et en faveur de la biodiversité et au plan d'action zéro pollution en :**
- Veillant à ce que la SUPD comprenne un objectif juridiquement contraignant à l'échelle de l'UE visant à réduire l'utilisation et le risque globaux de pesticides chimiques et l'utilisation de pesticides plus dangereux de 50 % d'ici 2030, ainsi que des objectifs nationaux juridiquement contraignants ;
 - Renforçant les dispositions pour l'application obligatoire de la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM: Integrated Pest Management) dans la SUPD, y compris par une définition claire, des exigences sans ambiguïté pour les agriculteurs, des services consultatifs publics adéquats sur l'IPM et des mécanismes d'application solides ;
 - Poussant à interdire l'utilisation des pesticides dans tous les espaces publics (trottoirs, aires de jeux, parcs, etc.) à travers la SUPD, en ligne avec la Stratégie en faveur de la Biodiversité, ainsi qu'à interdire la vente de pesticides chimiques aux non-professionnels ;
- D. **Obtenir une position ambitieuse du Conseil sur la révision de la politique de promotion des produits agroalimentaires de l'UE**, conformément aux objectifs de la stratégie de la ferme à la table et à l'impératif de réduire la consommation d'aliments hautement transformés, d'aliments riches en graisses, sel et sucre et les protéines animales pour parvenir à une alimentation saine et durable ;
- E. **S'engager de manière constructive avec la Commission et la société civile dans l'élaboration de nouvelles initiatives politiques et législatives visant à mettre en place des systèmes alimentaires durables, y compris en matière d'étiquetage et de marchés publics.**

Plus d'information (en anglais) : [EEB – BirdLife – WWF report 'Will CAP eco-schemes be worth their name?'](#) • [EEB position paper 'Beyond net-zero emission in agriculture: Creating an enabling climate governance for agriculture'](#) • [EEB report 'Carbon Farming for Climate, Nature, and Farmers'](#) • [EEB comments on the Revision of the Sustainable Use of Pesticides Directive](#)



5 Conduire une économie circulaire et lutter contre le gaspillage

La mise en œuvre de modèles de production et de consommation circulaires est un atout évident pour l'économie de l'UE et un levier unique pour plusieurs des priorités du Pacte Vert européen (GDE), en particulier les objectifs de décarbonation. L'UE est aujourd'hui à moins de 12% circulaire, selon le dernier rapport d'Eurostat. Il est nécessaire de réduire considérablement la production de déchets et notre consommation de ressources pour changer ce chiffre. Cela va de pair avec une décarbonisation de notre économie, en particulier lorsque nous comptabilisons de manière adéquate les émissions intrinsèques que nous consommons via nos importations de matériaux. Exiger que les matériaux et les produits révèlent leur empreinte carbone serait un moyen de créer de véritables leviers de marché pour une industrie décarbonée et des systèmes industriels circulaires. La Présidence française aura l'opportunité de faire avancer certains dossiers emblématiques qui peuvent accélérer la transformation de l'UE vers une société circulaire et décarbonée et stimuler la demande vers des produits et services plus durables.

Nous appelons donc la Présidence française à :

A. Garantir l'ambition du Conseil concernant le règlement sur les piles et accumulateurs en :

- Promouvant sans tarder l'utilisation des passeports produits numériques, l'empreinte carbone, la durabilité et la diligence raisonnée pour toutes les batteries, y compris les batteries portables pour véhicules électriques légers (VEL), sans seuils de capacité injustifiés ;
- Permettant le retrait et le remplacement de la batterie par les utilisateurs finaux pour tous les appareils électroniques grand public et VEL grâce à une combinaison de conception modulaire et de disponibilité des pièces de rechange, ainsi qu'en garantissant que la réparation de la batterie est possible sans verrous logiciels ;
- Accroissant les objectifs de contenu recyclé minimum et garantir une augmentation des objectifs de collecte et de recyclage tout en éliminant progressivement les piles jetables inutiles ;

B. Négocier une position ambitieuse du Conseil pour la révision du règlement sur les transferts de déchets, en :

- Soutenant les bonnes dispositions proposées par la Commission européenne sur l'exportation, le renforcement des contrôles, l'utilisation d'outils numériques et la mise à disposition du public ;
- Définissant des conditions plus restrictives sur les exportations, y compris au sein des pays de l'OCDE, en respectant pleinement la hiérarchie des déchets pour le commerce au sein de l'UE et des pays de l'OCDE, et en reflétant pleinement les amendements de la Convention de Bâle sur le transfert de déchets plastiques pour les transferts au sein de l'UE/OCDE ;
- Permettant une gestion appropriée des déchets d'articles exportés pour être réutilisés, conformément au principe du pollueur-payeur et à la responsabilité élargie du producteur ;

C. Injecter des mesures d'économie circulaire dans la révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments afin de libérer le potentiel largement inexploité d'émissions intrinsèques et d'économies de matériaux dans un secteur consommant 50 % en poids des matériaux consommés dans l'UE et responsable de 30 % des déchets de l'UE en commençant par:

- Exiger des informations et des performances sur l'empreinte carbone des bâtiments neufs et rénovés sur toute leur durée de vie ;

- Exiger un minimum de contenu en matériaux réutilisés et recyclés et garantir que les bâtiments à zéro émission intègrent les émissions liés aux matériaux utilisés pour construire, rénover ou entretenir les bâtiments ;

D. Orienter la réaction initiale du Conseil sur l'initiative sur les produits durables et la révision de la directive sur l'écoconception, notamment en :

- Mettant en œuvre les passeports numériques pour les produits et refondant la directive-cadre sur l'écoconception, étendant son champ d'application avec la mise en place de plans de travail par groupes de produit/secteurs, ciblant au moins le textile, l'ameublement et les produits intermédiaires, ainsi qu'en poursuivant sans délais la fixation de règles pour les produits liés à l'énergie ;
- Soutenant les exigences de restrictions transversales pour les contenus dangereux, et intégrant la diligence raisonnée et les critères sociaux ;
- Incluant les performances de circularité, d'empreinte carbone et d'empreinte environnementale ;
- Établissant des exigences de performance minimales spécifiques pour accéder au marché de l'UE, adaptées aux groupes de produits ;

E. Initier la position du Conseil sur la révision du règlement sur les produits de construction afin de couvrir les produits de construction avec des informations minimales sur la sécurité et la durabilité et des exigences de performance, notamment sur l'empreinte carbone et les contenus dangereux, établies par des mesures de mise en œuvre englobant des spécifications techniques discutées dans le cadre d'un processus de consultation transparent et soutenus par des normes harmonisées (mais pas établis uniquement par des processus de normalisation) ;

F. Adopter une position ambitieuse du Conseil sur les allégations environnementales, exigeant que ces allégations destinées aux consommateurs et aux entreprises soient dûment étayées par des preuves accessibles au public et fondées sur des méthodes d'analyse du cycle de vie en phase avec les écolabels européens et nationaux de type 1 ou l'empreinte environnementale des produits de l'UE (PEF), complétée par des critères supplémentaires pour les dimensions qui ne sont pas correctement couvertes par l'empreinte environnementale des produits (PEF) ;

G. Soutenir la définition de stratégies de durabilité ambitieuses pour les secteurs du textile et de l'électronique grand public, y compris le renforcement de la responsabilité élargie des producteurs avec des redevances modulées au niveau de l'UE, et faire du droit à la réparation un droit fondamental pour les citoyens de l'UE avec des informations associées et des systèmes d'étiquetage fiables et comparables.

Plus d'information (en anglais) : [Detailed position paper on batteries, shared by more than 40 organisations: A joint statement on removable, replaceable and repairable batteries](#) • [NGOs open letter on the Battery Regulation opposing the risks of delays in the latest Council Position](#) • [Waste Shipment Regulation \(WSR\): Feedback on the inception impact assessment](#) • [Waste Shipment Regulation – recommendations by Rethink Plastic alliance](#) • [META article on Waste Shipment Revision](#) • [NGOs open letter for an ambitious EPBD revision](#) • [Brief on introduction of social and due diligence criteria in Sustainable Product Initiative](#) • [EEB Position paper on Sustainable Product Policy](#) • [Briefing on prohibiting the destruction of unsold goods](#) • [EEB position on legislative proposal on substantiating green claims](#) • [EEB position on empowering the consumer for the green transition](#) • [EU strategy for sustainable textiles – EEB response](#) • [Analysis of microplastics emissions by 2030](#)



6 Transition industrielle vers une approche 'zéro pollution'

Une proposition de révision de la directive sur les émissions industrielles (IED), le texte législatif phare couvrant la prévention et le contrôle de la pollution provenant des activités industrielles, est attendue d'ici avril 2022. Le nouveau cadre devrait refléter pleinement les ambitions de zéro pollution, de neutralité carbone et d'économie circulaire, prévenir les accidents et redéfinir la portée et la méthode de détermination des conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTDs).

Le registre des rejets et transferts de polluants de l'UE (E-PRTR) fournit, entre autres, des données sur les rejets de polluants et les transferts de déchets des installations industrielles à travers l'UE. Une proposition révisée est attendue avec la proposition de révision de l'IED, également pour rationaliser les améliorations nécessaires pour le portail européen sur les émissions industrielles, et cela se produira parallèlement à la révision du protocole parent UNECE PRTR. Le nouveau cadre devrait permettre d'améliorer l'analyse comparative des performances environnementales ('benchmarking') et la promotion de la conformité.

Le 'forum industriel' (*Industrial Forum*) dirigé par la DG GROW élaborera les doubles voies de transition «verte» pour les différents secteurs industriels, dont beaucoup sont également réglementés par l'IED. Il existe un risque que les voies de transition développées, dominées par des points de vue des opérateurs industriels, adoptent une approche en silo axée uniquement sur les aspects de concurrence et de décarbonation ou d'accès aux fonds et marchés publics, laissant de côté tout objectif de retour sur investissement pour la santé publique et protection environnementale. Un manque de clarté concernant les indicateurs de performance clés (KPIs) pour définir la signification de «vert» et l'échelle de temps de la transition demeurent flous. La présidence française doit veiller à ce que les décideurs politiques maintiennent la crédibilité des intentions afin de concrétiser les actions menées pour mettre en œuvre le Pacte Vert européen, conformément aux principes clés de la politique environnementale de l'UE, tels que la prévention de la pollution et le principe du pollueur-payeur. Les citoyens ont bon espoir que « l'ambition zéro pollution » se concrétise par des actions concrètes.

Nous appelons donc la Présidence française à :

- A. Diriger les discussions au sein du Conseil vers une réforme ambitieuse de l'IED** afin de refléter pleinement les ambitions de zéro pollution, de climat et d'économie circulaire, prévenir les accidents et redéfinit le champ d'application et la méthode de détermination des conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTDs), notamment en :
- Étendant le champ d'application de l'IED pour réguler de nouvelles sources et problèmes majeurs, tels que l'aquaculture intensive, le bétail, les gaz à effet de serre et d'autres activités ayant un impact ;
 - Étendant et mettant à jour les exigences en matière du « filet de sécurité européen » (prescriptions minimales contraignantes) pour prévenir les impacts des industries les plus polluantes, favoriser l'électrification des industries à forte intensité énergétique et parvenir à une élimination progressive de la combustion du charbon d'ici 2030 et du gaz fossile d'ici 2035 au plus tard (voir test 1) ;
 - Passage à une détermination « prospective » des MTDs afin de promouvoir l'activité industrielle ayant le moins d'impact sur l'environnement pour la fourniture d'un produit ou d'un service donné – par ex. pour la production d'énergie, la qualité et l'approvisionnement en eau, la production de protéines ou la gestion des ressources ;
- B. Améliorer l'accès aux informations environnementales et leur utilité aux fins de la promotion de la conformité, de l'analyse comparative (benchmarking) et de la responsabilité publique dans la prise de décision**, notamment grâce à la révision de l'IED et du registre des rejets et transferts de polluants de l'UE

(E-PRTR) visant une intégration/interopérabilité mondiale (par exemple le Protocole de Kiev de la CEE-ONU), notamment en :

- Renforçant les dispositions relatives à l'accès du public à l'information et à la participation aux procédures d'autorisation ainsi qu'à l'accès à la justice ;
- Refondant les exigences en matière de communication d'information et l'harmonisation des formats des principaux documents IED, permettant une communication centralisée sur les conditions d'autorisation (prescriptions) pertinentes ;
- Développant une base de données centralisée et puissante (accès unique de l'UE), permettant une meilleure analyse comparative des performances environnementales (benchmarking) en temps réel et une meilleure utilisation des informations pour d'autres objectifs, tels que la révision des documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (BREF), y compris la communication des données de consommation de ressources et les volumes de production spécifiques au site, en surmontant les barrières linguistiques ;
- Améliorant la surveillance et communication sur les émissions diffuses des produits et permettre le suivi des progrès vers la réalisation des ODD ;
- Lançant un examen des règles des groupes d'experts de la Commission et des pratiques de travail du Conseil afin d'assurer une transparence et devoir de rendre pleinement compte sur les prises de décisions envers le « serment vert », lancer la définition d'indicateurs de performance clés (KPIs) à utiliser pour permettre un suivi des progrès et de la responsabilité dans la prise de décision vers la réalisation des objectifs du Pacte Vert européen ;
- Améliorant l'équilibre entre la représentation des parties prenantes publiques et privées dans les groupes d'experts de la Commission ;

C. Donner l'exemple et mettre en œuvre les recommandations formulées ci-dessus et par le Bureau PRTR de la CEE-ONU en améliorant les systèmes de bases de données français (par ex. Base ICPE, IREP) ;

D. Veiller à ce que les groupes de travail du Conseil permettent systématiquement une consultation préalable précoce et effective avec les groupes d'intérêt de la société civile ;

E. Promouvoir la mise en œuvre de la nouvelle stratégie industrielle en définissant des trajectoires d'écosystème industriel dotées d'indicateurs de performance clés (KPIs) clairs et mesurables, en particulier sur la durabilité environnementale et le calendrier de réalisation de cette transition.

Plus d'information (en anglais) : [EIPIE/review of the IED section and detailed position to IED review](#) • [IED-Review-TSS_EEB_-FINAL-Submission-8april2021.pdf \(eipie.eu\)](#) • [EEB's input to targeted Stakeholder Survey on E-PRTR review](#) • [EEB input to E-PRTR inception assessment / UNECE PRTR review](#) • [Statements made by the European ECO Forum at the MoPP4.](#)



7 Appel à un environnement sans produits toxiques et à la mise en œuvre ambitieuse de la stratégie sur les produits chimiques pour leur durabilité

Les ventes mondiales de produits chimiques ont plus que doublé entre 2000 et 2017, et devraient encore doubler d'ici 2030 et quadrupler d'ici 2060. Les trois quarts (en volume) des produits chimiques produits en Europe sont dangereux, un pourcentage pratiquement inchangé depuis 2004. L'exposition quotidienne à un mélange de substances toxiques induit l'augmentation des menaces pour la santé, la fertilité et le développement, ainsi que l'effondrement des populations d'insectes, d'oiseaux et de mammifères. Des produits chimiques aux propriétés dangereuses sont omniprésents dans les aliments, l'eau potable, les produits, nos maisons et nos lieux de travail. Environ 700 produits chimiques industriels se retrouvent aujourd'hui dans le corps humain alors qu'ils n'étaient pas présents chez nos grands-parents. Les médecins décrivent les bébés comme nés "pré-pollués". Un sondage officiel à l'échelle européenne en 2020 a montré que 84% des Européens s'inquiètent de l'impact des produits chimiques présents dans les produits du quotidien sur leur santé et 90% s'inquiètent de leur impact sur l'environnement.

L'UE a mis en place un régime de sécurité chimique de premier plan au niveau mondial. Cependant, les mesures réglementaires sont incroyablement lentes et ne parviennent pas à contrôler la marée montante de la pollution chimique et ses impacts sur la santé et l'environnement. Reconnaissant la menace croissante et l'inquiétude généralisée du public, lorsque la Commission européenne a annoncé un Pacte Vert européen (GDE) en décembre 2019, cela comprenait une «ambition zéro pollution pour un environnement sans produits toxiques» et un «serment vert: ne pas nuire ». La stratégie chimique pour la durabilité, publiée par la Commission en octobre 2020, propose des actions importantes pour atteindre les objectifs GDE et interdire l'usage des produits chimiques les plus dangereux dans des produits de consommation, en particulier l'extension de l'approche générique de la gestion des risques et le regroupement des substances à des fins réglementaires. Les conclusions du Conseil «Stratégie de l'Union en matière de produits chimiques durables: il est temps d'agir» ont clairement exprimé le soutien des États membres à une mise en œuvre ambitieuse de la stratégie.

Les règlements REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques) et CLP (*Classification Labelling and Packaging*) sont des outils essentiels pour le contrôle des produits chimiques en Europe. Cependant, les deux doivent être adaptés et améliorés pour refléter le niveau d'ambition de la Stratégie sur les produits chimiques pour la durabilité (CSS). Les six prochains mois seront cruciaux pour planter le décor de ces réformes ambitieuses.

Le mercure et ses composés qui sont hautement toxiques, peuvent endommager le système nerveux et sont particulièrement nocifs pour le développement du fœtus. Le mercure « voyage » dans le monde entier, se bioaccumule tout au long de la chaîne alimentaire, en particulier chez certains poissons prédateurs, et présente un risque pour la santé humaine. La convention de Minamata est entrée en vigueur le 16 août 2017 et 137 pays l'ont désormais ratifiée, dont l'UE et ses 27 États membres. La 4e Conférence des Parties à la Convention (COP4) a débuté du 1er au 5 novembre 2021 sous forme virtuelle et sera suivie d'une réunion en face à face en mars 2022 à Bali, en Indonésie.

L'une des principales priorités est de veiller à ce que les pays ratifient et mettent en œuvre la Convention le plus rapidement possible. Dans le même temps, des activités permettant de réduire le mercure ainsi que le renforcement des capacités pour aider à l'application sont nécessaires, y compris le ciblage du commerce et de l'approvisionnement en mercure, l'élimination progressive du mercure des produits et des processus, la

réduction des émissions et le développement et la mise en œuvre de l'or artisanal et à petite échelle, Plans d'action nationaux pour l'exploitation minière (ASGM).

Au niveau de l'UE, le processus de révision du règlement de l'UE sur le mercure a commencé et une législation révisée est attendue d'ici la fin de 2022 (RoHS). Le EEB, en coopération avec le groupe de travail Zero Mercury (ZMWG), a mené une campagne sur les crèmes éclaircissantes pour la peau contenant du mercure depuis 2017. Bien que les plateformes Internet aient été informées des niveaux élevés de mercure détectés dans leurs crèmes éclaircissantes pour la peau, les ventes en ligne se poursuivent et pénètrent les frontières de l'UE.

Nous appelons donc la Présidence française à :

- A. Soutenir la mise en œuvre ambitieuse et opportune des éléments centraux de la **Stratégie sur les produits chimiques pour la durabilité**, en particulier en :**
 - S'engageant avec la société civile tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie ;
 - Accordant une attention particulière aux instruments économiques pour assurer un changement de système financièrement durable et l'application du principe pollueur-payeur ;
 - Contribuant à la table ronde de haut niveau consacrée à la recherche et à l'innovation et aux produits chimiques de conception sûrs et durables et en s'engageant avec le Conseil à préparer une position commune ;
- B. Préparer le Conseil à soutenir des révisions ambitieuses des **règlements REACH et CLP**, en simplifiant et en accélérant les processus, en étendant l'approche générique de la gestion des risques et en réglementant les groupes de produits chimiques afin d'interdire tous les produits chimiques les plus dangereux des produits et articles de consommation d'ici 2030 au plus tard ;**
- C. Organiser un événement sur des sujets politiques clés en matière de produits chimiques** tels que la sécurité et la durabilité dès la conception des produits chimiques et des produits, la substitution des produits chimiques nocifs et la création d'un centre européen dédié à la substitution des produits chimiques ;
- D. Promouvoir la mise en œuvre d'un plan d'action horizontal zéro pollution** qui d'une part **s'attaque à la pollution à la source**, notamment par l'élimination progressive de l'utilisation des produits chimiques et des plastiques les plus dangereux, d'autre part applique le principe du pollueur-payeur et enfin établit des instruments financiers pour promouvoir une production propre ;
- E. Promouvoir des restrictions de protection dans le cadre de REACH** sur les groupes de substances les plus dangereuses comme les **PFAS et les retardateurs de flamme** et les matériaux très problématiques comme le PVC ;
- F. Promouvoir le leadership de l'UE dans le renforcement de la convention de Minamata et du règlement de l'UE sur le mercure** ainsi que dans les autres législations pertinentes sur le mercure (par exemple, la directive sur les restrictions des substances dangereuses) en supprimant progressivement davantage de produits et de processus contenant du mercure ajouté au sein de l'UE et des exportations ;
- G. Promouvoir une loi sur les services numériques (DSA) qui rend responsables les plates-formes électroniques** vendant des produits chimiques illégaux et dangereux et des produits qui en contenant et garantir que le non-respect de ces exigences entraîne des conséquences significatives.

Plus d'information (en anglais) : [EEB reaction to the chemical strategy for sustainability](#) • [EEB comments to the Inception Impact Assessment for the CLP revision](#) • [Contribution to the Inception Impact Assessment on the revision of REACH Regulation: EEB proposals for objectives and policy options](#) • [Analysis of microplastics emissions by 2030](#)



8 Renforcer la responsabilité et la règle de droit et promouvoir la justice environnementale

Les engagements pris dans le Pacte Vert européen dépendent de leur mise en œuvre et de leur application correcte. Pour traduire les promesses politiques en actions concrètes et pour faire respecter le principe du pollueur-payeur, l'UE doit pouvoir s'appuyer sur la promotion de la conformité, des régimes de responsabilité solides et une application dans les États membres. La Commission a présenté une proposition de révision de la directive sur la criminalité environnementale afin de combler les lacunes en matière d'application en décembre 2021. Actuellement, il existe de grandes divergences entre les États membres concernant les interprétations des définitions juridiques, les applications et les niveaux de sanctions, les mesures d'enquête, les outils de notification et de collecte de données, et la coopération transfrontalière entre les autorités. Il est essentiel que la présidence adopte une position ferme en faveur d'une harmonisation plus claire et plus approfondie des règles de l'UE pour lutter contre la criminalité environnementale et organisée. Une telle position devrait inclure une évolution vers une définition européenne de l'écocide et une approche holistique de la responsabilité pénale des entreprises.

Alors que l'UE est confrontée à des défis internes en matière d'État de droit, il est important que la présidence envoie un signal fort au niveau européen. Il convient de mettre l'accent sur le soutien de l'État de droit dans la législation de l'UE en mettant l'accent sur la garantie d'accès à la justice dans tous les dossiers législatifs environnementaux à venir et sur la présentation d'une proposition législative solide sur la protection des militants, des journalistes et des ONG contre les poursuites stratégiques, contre la participation du public (bâillons). En outre, les institutions de l'UE devraient mettre de l'ordre dans leur propre maison en renforçant la responsabilité du processus décisionnel au niveau de l'UE grâce à une transparence accrue des groupes d'experts de la Commission.

Après un report initial, la proposition législative sur une loi sur la gouvernance d'entreprise durable devrait maintenant parvenir aux législateurs au premier semestre 2022. Dans le contexte du marché unique, une législation cohérente à l'échelle de l'UE qui couvre tous les secteurs est cruciale pour garantir un terrain de jeu unique pour les entreprises. Des règles strictes pour les entreprises et la chaîne d'approvisionnement sont une nécessité évidente pour atteindre les objectifs du pacte vert européen et ce sera l'occasion pour l'UE de faire preuve de leadership mondial.

Nous appelons donc la Présidence française à :

A. Donner l'exemple en incluant et en responsabilisant la société civile (tout en fournissant un soutien au développement des capacités) dans les processus de politique environnementale et en accordant l'accès à la justice environnementale dans toutes les initiatives environnementales ;

B. Diriger le Conseil dans les discussions vers une révision ambitieuse de la directive sur la criminalité environnementale, notamment en :

- Fournissant un champ d'application plus clair et plus large à la directive afin que tous les délits environnementaux soient couverts, y compris une définition européenne de l'«écocide» ;
- Accroissant et améliorant les moyens de collecte d'informations sur les délits environnementaux, ce qui peut contribuer à la répression et faciliter la coopération transfrontalière, notamment en créant des unités nationales spécialisées ;
- Introduisant des orientations plus claires sur la manière de sanctionner correctement les crimes environnementaux, en tenant compte des dommages causés et des profits réalisés par les auteurs, en

particulier dans le contexte des crimes d'entreprise et organisés, afin que les sanctions soient réellement efficaces, proportionnées et dissuasives ;

C. Diriger le Conseil dans l'élaboration de nouvelles règles de l'UE qui introduiront des protections pour les militants, les journalistes et les ONG contre les poursuites vexatoires intentées contre eux pour supprimer le débat public (poursuites stratégiques contre la participation publique, SLAPP) ;

D. Soutenir une action rapide pour parvenir à la pleine mise en œuvre des conclusions du comité de conformité de la convention d'Aarhus dans l'affaire ACCC/2015/128, notamment en veillant à ce que le réexamen de la politique de concurrence de l'UE soit conforme à ses engagements internationaux au titre de la convention ;

E. Soutenir et renforcer les dispositions relatives à l'accès à la justice en matière d'environnement dans toutes les nouvelles législations sectorielles, conformément à la communication de la Commission d'octobre 2020 ;

F. Diriger le Conseil dans les discussions sur une nouvelle loi sur la gouvernance d'entreprise durable, notamment en :

- Introduisant des obligations horizontales obligatoires en matière de droits de l'homme et de devoir de diligence environnementale pour toutes les entreprises opérant dans l'UE, y compris dans leurs chaînes de valeur ;
- Permettant aux parties prenantes concernées de demander réparation en cas de préjudice et en veillant à ce que ces nouvelles règles soient étayées par d'autres obligations sectorielles de diligence raisonnable et soient cohérentes avec la directive sur les rapports de développement durable des entreprises ;

G. Éviter l'utilisation abusive du processus « Mieux légiférer » (« Better Regulation ») et du principe « one in one out », y compris par le biais de la plate-forme « Fit for Future » pour rendre la « Meilleure réglementation » compatible avec le GDE, adaptée à l'intérêt public et scientifiquement solide, entre autres, en tenant compte des points de basculement, des boucles de rétroaction et des estimations du coût de l'inaction politique ;

H. Promouvoir l'espace de la société civile et une participation significative à la prise de décision pour la légitimité démocratique, notamment en veillant à ce que les États membres respectent les principes fondamentaux de l'État de droit et de la liberté d'expression, d'association, ainsi que d'accès à l'information,

Plus d'information (en anglais) : [EEB Implement for Life report: Crime and punishment](#) • [Meta article: MOP-7 Geneva Wrap-Up](#) • [Meta article: EU reputation at stake](#) • [Protecting Public Watchdogs Across the EU: A Proposal for an EU Anti-SLAPP Law](#) • [Joint letter regarding the EU position on the Aarhus Convention](#) • [Joint NGO paper: Putting the Environment in Human Rights and Environmental Due Diligence](#) • [Joint NGO Demand: The Need for an EU Anti-SLAPP Directive](#)



9 Catalyser la transition verte grâce à un nouveau cadre budgétaire, une réforme fiscale et une utilisation durable du CFP et du plan de relance

L'Europe est confrontée à de sérieux défis environnementaux, économiques et sociaux qui nécessitent de repenser l'intervention publique. Le labyrinthe existant fait de règles de **gouvernance économique** auto-imposées repose sur une série de conceptions discutables sur la dette publique et le rôle joué par l'État. Ces derniers doivent être réformés pour garantir que les dépenses publiques nécessaires soient possibles pour la transition vers une économie juste et durable.

Il y a de plus en plus d'appels en faveur **d'un système de taxation et de tarification équitables et efficaces dans l'UE** – dans le cadre du pacte vert européen (GDE), au niveau national et par la communauté des chercheurs – ce qui souligne la nécessité d'une réforme fiscale écologique se concentrant davantage sur la réduction de l'utilisation des ressources et la pollution, et moins sur le rendement. Il est de plus en plus reconnu que sans la tarification et les subventions, l'économie ne répondra pas aux besoins de durabilité. Un système de tarification équitable et efficace est un système où, entre autres, il n'y a pas de subventions nuisibles et où la tarification reflète, entre autres, les externalités environnementales (telles que le changement climatique, la pollution de l'air, les rejets dans les masses d'eau, les déchets marins polluant les océans) ainsi que les coûts des ressources (telles que l'eau, les matériaux) et la fourniture de services (tels que les coûts de gestion des déchets), tout en tenant compte des problèmes d'accessibilité financière et de distribution.

Les opportunités pendant la présidence française pour faire progresser la tarification comprennent : la directive sur la taxation de l'énergie, la directive sur le système d'échange de quotas d'émission (ETS), le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), les politiques d'économie circulaire et la politique de l'eau, ainsi que les responsabilités, les affaires de non-conformité et l'utilisation de frais et d'amendes dissuasifs. Pour répondre à la crise du Covid-19, la Commission européenne et les États membres se sont mis d'accord sur un plan de relance pour l'Europe (750 milliards d'euros pour 2021 sur "Next Generation EU", et un budget européen renforcé à long terme avec le cadre financier pluriannuel (CFP) de 1100 milliards d'euros pour 2021-2027).

Le paquet de relance et le CFP ont constitué une étape majeure pour faire preuve de solidarité, tracer la voie à suivre et investir à la fois dans la reprise et la résilience de l'UE. Le CFP et le plan de relance seront cruciaux pour façonner l'orientation de cette décennie. Ces instruments peuvent soit verrouiller des pratiques non durables, polluantes et préjudiciables, soit constituer un changement clair de direction. Il est essentiel que les bons investissements promis dans les plans nationaux de relance et de résilience (PNRR) et les accords de partenariat pour promouvoir un changement transformateur soient priorités et réalisés. La proposition du Fonds social pour le climat est liée au CFP (voir test 1).

Le quatrième élément clé est la **taxonomie**, qui est devenue l'un des domaines les plus controversés de la politique de l'UE qui peut soit soutenir le GDE, par la prise en compte des contributions des experts, soit l'affaiblir, par les pressions politiques sur les sujets de la biomasse, du gaz et du nucléaire. La mise en place d'une taxonomie ambitieuse de la finance durable serait nécessaire pour servir de référence aux plans nationaux et européens. Il est impératif de ne récompenser que les activités véritablement durables conformément au GDE et de donner la définition de et les critères de: « ne pas causer de dommages significatifs », au-delà du simple respect du droit de l'UE. Également, il est essentiel de ne pas faiblir la taxonomie pour éviter qu'elle devienne un outil accompagnant principalement la poursuite du statu quo.

Nous appelons donc la Présidence française à :

- A. Diriger le Conseil dans les négociations sur les initiatives de réforme fiscale (directive sur la taxation de l'énergie, ETS, CBAM),** accroître l'ambition climatique et environnementale en augmentant les objectifs, en réformant les subventions et en faisant payer le pollueur pour générer les ressources nécessaires pour le budget de l'UE et le fonds social pour le climat, « *Renovation Wave* » et d'autres instruments de l'UE (voir également le test 1), notamment en :
- **Réformant l'EU-ETS I** pour fixer un prix du CO2 compatible avec l'Accord de Paris de 100 €/tonne de CO2, supprimer les quotas gratuits pour l'industrie et les remplacer par une mise aux enchères complète, supprimer progressivement la compensation des coûts indirects du SEQUE (règles sur les aides d'État) et définir l'affectation obligatoire de 100 % des revenus des enchères à des fins climatiques ;
 - **Réformant la directive sur la taxation de l'énergie**, notamment en supprimant l'exonération fiscale pour tous les carburants marins de la directive sur la taxation de l'énergie, y compris pour les navires de pêche ;
 - **S'engageant à ce que tous les revenus de CBAM soient affectés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique** dans les pays les plus touchés afin de soutenir la responsabilité de l'UE, de faire preuve de solidarité et de renforcer la crédibilité de l'UE au niveau international ;
- B. Promouvoir à minima le respect du principe "ne pas nuire de manière significative" (DNSH)** dans l'utilisation des fonds de l'UE, garantir l'ambition dans le développement et l'application en cours des **critères de taxonomie de la finance durable** et veiller à ce que le principe DNSH soit pleinement intégré dans tous Actes délégués de taxonomie, notamment en :
- Veillant à ce que la Commission ne s'écarte pas de l'avis du groupe d'experts techniques ou que toute décision prise qui s'en écarte soit étayée par des preuves scientifiques solides ;
 - Accroissant la transparence de la gouvernance du processus pour tenir compte des recommandations émises par les organisations de la société civile représentées dans la Plateforme ;
- C. Promouvoir une utilisation accrue et précoce du fonds social et des financements complémentaires pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les bâtiments**, en prenant en compte toutes réalités sociales et en effectuant des examens réguliers des PNRR, au cours du semestre et en montrant l'exemple ;
- D. Montrer l'exemple dans la mise en œuvre du GDE dans les accords de partenariat (AP) pour l'utilisation du CFP et dans les NRRP** par le biais d'investissements ciblés et d'une réforme politique transformatrice - y compris l'utilisation accrue des taxes sur le carbone, les marchés publics écologiques et la suppression progressive des subventions nuisibles à l'environnement ;
- E. Tirer les leçons de « Next Generation EU »** et déterminer si cela devrait devenir un instrument permanent pour créer plus d'espace budgétaire afin de financer des investissements essentiels pour l'avenir de l'Europe, où la solidarité est particulièrement importante entre les États membres ;
- F. Promouvoir l'utilisation de signaux financiers** pour mettre en œuvre le principe pollueur-payeur - dans la législation de l'UE, notamment dans la révision de la **directive sur la criminalité environnementale** et par le biais de discussions sur l'évaluation de la **directive sur la responsabilité environnementale** (voir test 10) et montrer l'exemple dans la législation nationale et des actions pour que les signaux financiers de non-conformité soient renforcés de manière dissuasive ;
- G. Utiliser la révision du cadre de gouvernance économique de l'UE** pour bénéficier à la transition écologique, en réformant les politiques fiscales et socio-économiques actuelles afin de garantir que les dépenses publiques nécessaires sont possibles pour la transition vers une économie juste et durable.

Plus d'information (en anglais) : [The EEB's main asks for the Fit for 55 Package- A package fit for the planet and fair to society](#) • [Joint NGO statement on the Carbon Border Adjustment Mechanism](#) • [National Recovery and Resilience Plans – EEB Position](#) • [EEBs submission on the review of the EU Economic Governance Framework](#) •

[EEB letter on Ensuring ETS and IED consistency within upcoming "Fit for 55" Package](#) • [EEB input to the EU Environment Council Meeting, Brussels 20 December 2021](#)



10 Conduire une transition juste vers une économie durable et une Europe résiliente

Malgré le déploiement de la vaccination, l'Europe est à nouveau à l'épicentre de la pandémie de Covid-19, prolongeant la période de récupération. Alors que le bien-être physique et mental de nombreux Européens atteint de nouveaux creux en raison du stress lié à la pandémie, un soutien très fort des gouvernements est nécessaire pour éviter l'effondrement des sociétés. Les pressions externes et les divisions internes posent un défi croissant aux mandats pour la démocratie et l'unité européenne. Dans le même temps, le dernier rapport du GIEC rappelle l'urgence d'agir dès maintenant pour le climat afin d'éviter un réchauffement de la planète de plus de 3°C d'ici 2100. En somme, la France prend la présidence à un moment charnière de l'histoire. Les enjeux peuvent difficilement être sous-estimés.

Dans le même temps, ce sera probablement la meilleure occasion d'avancer sur des changements systémiques qui se font attendre depuis longtemps. Par conséquent, les instruments de relance en cours doivent être alignés sur des mesures qui contribuent à transformer nos économies pour atteindre les objectifs de bien-être et de justice sociale et de genre. De plus, la conférence des Nations Unies Stockholm+50 en juin 2022 offre une occasion unique d'agir enfin sur le rapport *Limits to Growth*, 50 ans après sa publication. La France devrait encourager les États membres de l'UE à envoyer leurs chefs d'État ou membres de gouvernement et à œuvrer en faveur d'un résultat ambitieux, notamment par le biais d'une coalition de haute envergure avec un fort engagement au-delà de la croissance.

La présidence française prend place à mi-parcours du Green Deal européen (GDE) - sans doute le premier du genre au monde, avec un potentiel pour le changement majeur dont nous avons besoin pour relever les défis climatiques, environnementaux et sanitaires auxquels sont confrontés la société ainsi que pour reconstruire un meilleur modèle. Bien qu'il y ait des progrès concernant les engagements de haut niveau et la prise en compte du changement de système, des pressions très importantes sont exercées pour réduire l'ambition pratique des mesures du GDE. Il y a un risque qu'il ne tienne pas ses promesses mais soit considéré comme un simple greenwashing. Il est essentiel que la Présidence française ajoute sa voix en réitérant l'importance du GDE et rappelle qu'il n'y a pas d'autre alternative que celle d'engager dans le changement nécessaire. De même, la mégatendance de la numérisation est à la croisée des chemins – elle peut aussi bien devenir une pression environnementale, sociale et économique majeure, qu'une voie éthique et durable – il faut choisir !

Nous appelons donc la Présidence française à :

- A.** Diriger et participer au débat sur une **proposition de réforme ambitieuse dans le cadre de l'examen de la gouvernance économique de l'UE**, réformant le cadre budgétaire de manière à placer les objectifs environnementaux et sociaux, y compris la justice entre les genres, au cœur de la gouvernance économique de l'UE en lançant des débats informels au Conseil en amont de la proposition de la Commission attendue en juin/juillet 2022 ;
- B.** Utiliser le poids de la présidence pour plaider en faveur d'une **mise à jour du pacte de stabilité et de croissance** afin de réaligner ses principaux objectifs sur le nouveau 8e programme d'action pour l'environnement, les objectifs du GDE et les enseignements tirés du Covid-19 qui ont montré la nécessité de donner la priorité au bien-être plutôt qu'à la croissance du PIB ;
- C.** **Promouvoir une réforme totale du Semestre européen** pour créer un cycle annuel de durabilité qui intègre pleinement le GDE, les ODD et la réforme fiscale afin de renforcer la résilience ;
- D.** **Faire avancer la réforme de la politique commerciale et d'investissement de l'UE** pour qu'elle soit pleinement alignée sur les objectifs du GDE, en :
 - Ne poursuivant des accords qu'avec des pays qui partagent les engagements de l'UE en matière d'**environnement** et de **droits humains**, dans le but principal de promouvoir conjointement le bien-être, la justice et la suffisance planétaire ;

- **Dirigeant la position de l'UE vers une réforme transformatrice de l'OMC** afin que les objectifs climatiques, environnementaux et ODD soient la pierre angulaire de tout programme commercial mondial et pour garantir que les nouvelles règles commerciales soient élaborées de manière totalement transparente et participative ;
 - S'engageant avec les États membres à d'une part se retirer du **traité obsolète qu'est la Charte de l'énergie**, utilisée par les entreprises de combustibles fossiles pour poursuivre les gouvernements menant des politiques climatiques, et d'autre part à abandonner les autres accords et mécanismes de règlement des différends qui sont en totale contradiction avec les objectifs climatiques et l'EGD plus largement ;
 - Veillant à ce que les **relations avec le Royaume-Uni** n'entraînent pas une détérioration des normes de protection environnementale ou des droits de l'homme, mais plutôt que l'accord de commerce et de coopération soit utilisé comme un outil de coopération sur le renforcement des normes existantes ;
- E.** Promouvoir le débat et explorer les options politiques sur les synergies potentielles et les risques de compromis de la **numérisation pour une transition verte**, y compris la priorisation de l'intelligence artificielle pour les personnes et la planète ;
- F.** **S'engager dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe (CoFoE) pour promouvoir une vision de l'avenir de l'Europe** qui englobe le climat, la biodiversité et la responsabilité environnementale. Une vision qui également reconnaisse la primauté du bien-être dans les politiques de l'UE, qui s'engage dans des processus démocratiques délibératifs pour écouter les publics, qui soutienne un espace de société civile fort et insiste sur la transparence et la responsabilité dans la prise de décision et qui soutienne donc la légitimité du projet européen ;
- G.** Initier et faire avancer les discussions sur l'importance de reconnaître les **liens entre les politiques environnementales, le genre et la justice sociale**, en particulier les politiques affectant les communautés racialisées, en sensibilisant et en facilitant les débats, en particulier concernant les prochaines propositions politiques du Green Deal européen ;
- H.** **Veiller à ce que le GDE reste au cœur de la politique de l'UE alors que l'Europe se remet de la crise du Covid-19 et animer le débat entre les États membres sur la nécessité d'une nouvelle norme durable.** Tirer en outre des conclusions de la crise du Covid-19 pour renforcer les priorités et les politiques qui englobent les liens entre la santé et l'environnement (de la priorité au bien-être, à la réduction de l'empiétement sur la nature, à la lutte contre la pollution de l'air et l'exposition aux produits chimiques, compte tenu des liens avec la résilience du système immunitaire).

Plus d'information (en anglais) : [European Green Deal: One Year In](#) • [Turning fear into hope: Corona crisis measures to help build a better future](#) • [Reprotecting Europe: The EU Green Deal v The War on Regulations](#) • [Towards a wellbeing economy that serves people and nature](#)

Abbreviations anglaises

8EAP	8 th Environment Action Programme
AAQD	Ambient Air Quality Directives
ACCC	Aarhus Convention Compliance Committee
AFOLU	Agriculture, Forestry and Other Land Use
BAT	Best Available Techniques
BREFs	Best Available Techniques Reference Documents
CBAM	Carbon Border Adjustment Mechanism
CBD	Convention on Biological Diversity
CRC	Carbon Removals Certification
CAP	Common Agricultural Policy
CoFoE	Conference on the Future of Europe
CLFs	Compact Fluorescent Lamps
CCFLs	Cold-Cathode Fluorescent Lamps
DNSH	Do No Significant Harm Principle
DSA	Digital Services Act
ECT	Energy Charter Treaty
EED	Energy Efficiency Directive
EGD	European Green Deal
EPBD	Energy Performance of Buildings Directive
E-PRTR	European Pollutant Release and Transfer Register
EQSD	Environmental Quality Standards Directive
ESR	Effort Sharing Regulation
ETS	Emissions Trading Scheme
ETD	Energy Taxation Directive
GD	Groundwater Directive
IED	Industrial Emissions Directive
LULUCF	Land Use, Land-Use Change and Forestry
MFF	Multi-Annual Financial Framework
NRRPs	National Recovery and Resilience Plans
PAs	Partnership Agreements
PPP	Polluter Pays Principle
RED II	Renewable Energy Directive II
RoHS	Restriction on Hazardous Substances Directive
SDGs	Sustainable Development Goals
SUPD	Sustainable Use of Pesticides Directive
TACs	Total Allowable Catches
TEN-E	Trans European Energy Network
TEN-T	Trans European Transport Network
UWWTD	EU Wastewater Treatment Directive
ZPAP	Zero Pollution Action Plan



EEB
European
Environmental
Bureau

European Environmental Bureau

Rue des deux Eglises 14-16
1000 Brussels, Belgium

Tel +32 2 289 1090

eeb@eeb.org

eeb.org

META

Restez à jour avec les dernières nouvelles environnementales sur le canal d'information du EEB.

meta.eeb.org

Le EEB et ses membres se félicitent de la poursuite de l'engagement et de la coopération avec les présidences du Conseil de l'Union Européenne.

Nous élaborons également un document avant chaque Trio de Présidences. Le document 2022-2023, adressé aux Présidences Française, Tchèque et Suédoise, peut être lu ici.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Patrick ten Brink Secrétaire général adjoint et directeur de la politique européenne

Patrick.tenBrink@eeb.org